

RCS : CASTRES Code greffe : 8102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CASTRES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00408 Numéro SIREN : 807 935 754 Nom ou dénomination : A.P.I. CASTRES
--

Ce dépôt a été enregistré le 03/09/2020 sous le numéro de dépôt 2490

GREFFE du TRIBUNAL de COMMERCE
de CASTRES
01 SEP. 2020
COURRIER
ARRIVE

API CASTRES
SAS au capital de 100 000 €
Siège social : 3 rue du Carras
81100 CASTRES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 31/12/2019

2490

Aux Actionnaires,

I- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS API CASTRES relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 20 mars 2020, sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS API CASTRES à la fin de cet exercice.

II- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et méthodes comptables :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

IV- Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Actionnaires

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

V- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS API CASTRES à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le

cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances

susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LABRUGUIERE, le 2 Juillet 2020

Commissaire aux comptes

2C AUDIT,

Florent BARBA



2C AUDIT
SARL - Capital de 7 622,45 €
RCS CASTRES 421 784 489
41-43 av. Jacques Simon
81290 LABRUGUIERE
Tél. : 05 63 59 07 14

Bilan Actif

		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (1)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement	4 960		4 960	4 960
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	2 673	2 149	524	354
	Fonds commercial (1)	99 016		99 016	99 016
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	8 370	6 998	1 373	2 788
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	3 088		3 088	3 088
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	540		540	540
TOTAL (I)		118 648	9 147	109 501	110 746
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	543 120	6 554	536 566	709 714
	Autres créances	10 045		10 045	109 158
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES				
		19 822		19 822	85 711
	Charges constatées d'avance	15 686		15 686	9 457
TOTAL (II)		588 673	6 554	582 119	914 386
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	707 321	15 701	691 620	1 025 131
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				540	540
(3) dont créances à plus d'un an				15 287	



2C AUDIT

SARL au capital de 7 622,45 €
 RCS CASTRES 421 784 489
 43-43 av. Jacques Simon
 81290 LABRUGUIERE
 Tél. : 05 63 59 07 14

Bilan Passif

		31/12/2019	31/12/2018
Capitaux Propres	Capital social ou individuel		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	100 000	100 000
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles	10 000	10 000
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	42 924	17 323
	Résultat de l'exercice		
Autres fonds propres	Subventions d'investissement	(21 079)	25 601
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	131 845	152 924
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Provisions	Total des autres fonds propres		
	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
DETTES (1)	Total des provisions		
	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		87 877
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	114 421	68 646
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
	Dettes fiscales et sociales	58 358	156 106
DETTES DIVERSES	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	386 457	557 970
	Autres dettes		
		540	1 608
	Produits constatés d'avance (1)		
Ecart de conversion passif	Total des dettes	559 776	872 207
TOTAL PASSIF		691 620	1 025 131
Résultat de l'exercice exprimé en centimes			
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		(21 079,10)	25 601,20
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		559 776	872 207
			87 877



2C AUDIT

SARL au capital de 7 623,45 €
RCS CASTRES 421 784 489
41-43 av. Jacques Simon
81290 LABRUGUÈRE
Tél. : 05 63 59 07 14

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **691 620** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **4 921 243** euros et un total **charges** de **4 942 322** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-21 079** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2019** et finit le **31/12/2019**.
Il a une durée de **12** mois.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants de l'entreprise.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait susceptible d'avoir une incidence comptable n'est à signaler sur l'exercice.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions des règlements de l'Autorité des Normes Comptables relatifs au Plan Comptable Général .

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes), ainsi que les coûts des emprunts directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.



Règles et Méthodes Comptables

Immobilisations non décomposables :

Conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

Immobilisations décomposables :

Si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisation différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	7 à 15 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evènements postérieurs à la clôture

Suite à l'épidémie de COVID-19 et aux mesures de confinement décidé par le gouvernement à compter du 17.03.2020 de nombreuses entreprises clientes du groupe API ont dû stopper ou réduire leur activité. A ce titre le CA de l'exercice 2020 sera impacté par cette épidémie en raison d'un ralentissement économique prévisible sur l'année 2020.



Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2019
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	4 960					4 960
	Autres	100 840		850			101 690
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	105 800		850			106 650
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	5 023					5 023
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	3 347					3 347
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		8 370					8 370
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés	3 088					3 088
	Prêts et autres immobilisations financières	540					540
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 628					3 628
TOTAL		117 798		850			118 648

**2C AUDIT**

SARL au capital de 7 622,45 €
RCS CASTRES 421 784 489
41-43 av. Jacques Simon
81290 LABRUGUIERE
Tél. 05 63 59 07 14

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2019
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres	1 470	679		2 149
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 470	679		2 149
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres Instal., agencement, aménagement divers	3 386	694		4 079
Matériel de transport	2 197	721		2 918
Matériel de bureau, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 583	1 415		6 998
TOTAL	7 052	2 095		9 147

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							



2C AUDIT

SARL au capital de 7 622,40 €
RCS CAS RES 421 784 489
41-43 av. Jacques Simon
81290 ABRUGUIERE
Tél. : 05 63 59 07 14

Fonds Commercial

	31/12/2019	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport	99 016	
TOTAL	99 016	

Les règles d'amortissement et de dépréciation des fonds commerciaux ont été modifiées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016 suite à la transposition de la directive comptable européenne unique n°2013/34/UE du 26 juin 2013 - règlement ANC 2015-06.

En application des dispositions de l'article 214-3 du pcg, nous avons estimé que le fonds commercial inscrit à l'actif n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, il n'est pas amorti.

Du fait du niveau d'activité de l'entreprise, il n'y a pas de perte de valeur de cet actif. Aucune dépréciation n'est donc à constater.

**2C AUDIT**

SARL au capital de 7 622,45 €
RCS CASTRES 421 764 489
41-43 av. Jacques Simon
81290 LABRUGUIERE
Tél : 05 63 59 07 14

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/12/2019
				Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires					
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
PROVISIONS REGLEMENTEES						
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour pertes sur marchés à terme					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	Pour pensions et obligations similaires					
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES						
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières					
	Sur stocks et en-cours	1 640	4 914			6 554
	Sur comptes clients					
	Autres					
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	1 640	4 914			6 554
TOTAL GENERAL		1 640	4 914			6 554
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			4 914			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.						



2C AUDIT

SARL au capital de 7 622,45 €
RCS CASTRES 421 784 489
41-43 av. Jacques Simon
81290 LABRUGUIERE
Tél. : 05 63 59 07 14

Créances et Dettes

		31/12/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CRÉANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	540		540
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	15 287		15 287
	Créances représentatives des titres prêtés	527 833	527 833	
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	930	930	
	Autres impôts, taxes versements assimilés	9 115	9 115	
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	15 686	15 686	
TOTAL DES CREANCES		569 391	553 564	15 827
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	58 358	58 358		
	Personnel et comptes rattachés	127 602	127 602		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	80 135	80 135		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées	138 276	138 276		
	Autres impôts, taxes et assimilés	40 445	40 445		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	114 421	114 421		
	Dette représentative de titres empruntés	540	540		
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		559 776	559 776		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					



2C AUDIT

SARL au capital de 7 622 45 €
 RCS CASTRES 421 784 489
 41-43 av. Jacques Simon
 81290 LABRUGUIERE
 Tél. : 05 63 59 07 14

Produits à recevoir

		31/12/2019
Total des Produits à recevoir		12 027
Autres créances clients		12 027
CLTS FACTURES A ETABLIR	12 027	

**2C AUDIT**

SARL au capital de 7 622,45 €
RCS CASTRES 421 764 489
41-43 av. Jacques Simon
81290 LABRUGUIERE
Tél : 05 63 59 07 14

Charges à payer

		31/12/2019
Total des Charges à payer		102 357
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
FRS FACTURES NON PARVENUES		35 336
	35 336	
Dettes fiscales et sociales		67 021
PROVISION CONGES A PAYER		
PERSL CHARGES A PAYER	19 491	
PROVISION CS S/ CP A PAYER	1 806	
PERSL CHARGES SOCIALES A PAYER	6 112	
ETAT CET A PAYER	632	
CHARGES FORMATION PERMANENT	2 838	
TAXE EFFORT CONST INTERIMAIRES	28 688	
TAXE EFFORT CONSTR PERMANENTS	6 505	
TAXE VEHICULE SOCIETE A PAYER	423	
	526	

**2C AUDIT**

SARL au capital de 7 622,45 €
 RCS CASTRES 421 784 489
 41-43 av. Jacques Simon
 81290 LABRUGUIERE
 Tél : 05 63 59 07 14

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2019
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		15 686	15 686
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			15 686

**2C AUDIT**

SARL au capital de 7 622,45 €
RCS CASTRES 421 784 489
41-43 av. Jacques Simon
81290 LABRUGUÈRE
Tél : 05 63 59 07 14

Produits et Charges exceptionnels au 31/12/2019

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Redressement URSSAF	492	
Pénalités retard	4	
Régularisations diverses		13 473
Totalisation	496	13 473

**2C AUDIT**

SARL au capital de 7 622,45 €
RCS CASTRES 421 784 489
41-43 av. Jacques Simon
81290 LABRUGUIERE
Tel. : 05 63 59 07 14

Capital social

	31/12/2019	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	100 000,00	1,0000	100 000,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	100 000,00	1,0000	100 000,00

**2C AUDIT**

SARL au capital de 7 629,49 €
 RCS CASTRES 421 784 620
 41-43 av. Jacques Simon
 81250 LABRUGUIERE
 Tél. : 05 63 59 07 14

A.P.I. CASTRES
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 3 rue du CARRAS,
81100 CASTRES
807 935 754 RCS CASTRES

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 JUILLET 2020**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à -21 079 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : -21 079 euros

Au compte "autres réserves" -21 079 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement de 40%		Revenus non éligibles à l'abattement de 40%
	Dividendes	Autres revenus	
31/12/2016	-	-	130 000 €
31/12/2017	-	-	140 000 €
31/12/2018	-	-	-

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Pour la société ALTERNATIVE
Laurent DUPONT